



MAIRIE
DE

05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07

Télécopie : 04 92 45 19 50

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 9 avril 2021

Les délibérations sont consultables en Mairie.

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, VASINA Pauline, MM. BONNAFFOUX Mickaël, COMBAL Benjamin, ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, RODINI Jean-Louis, SIMOND Régis.

Excusés : Mme TUDORET Sabira (pouvoir à Mme VASINA Pauline), M. CARRETTA Thierry,

Absent : M. BRUN Jean Luc.

Désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme VASINA Pauline est désignée à l'unanimité.

Approbation du dernier compte-rendu : Il est approuvé à l'unanimité.

<p style="text-align: center;">INFORMATIONS – DÉCISIONS DU MAIRE ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - INTERCOMMUNALITÉ</p>

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 :

- 2021-02-001 - Le contrat avec Informatique.net est renouvelé jusqu'au 31/12/2021 ;
- 2021-03-001 - Confirmation du devis électricité avec Jilb Elec pour la maisonnette Communale Mairie ;
- 2021-03-002 - Convention de mise à disposition de SKISEO aux maîtres-nageurs ;
- 2021-03-003 - Convention restauration pour les agents communaux avec M. Feuillassier Sylvain, étant donné qu'il n'y avait pas de restaurant ouvert en « click and collect » notamment le mardi ;
- 2021-03-004 - Confirmation du devis SIGNA CONCEPT pour la prestation d'adressage.

Mme Juzian expose que cette prestation va consister à améliorer le cadre de vie des habitants de Risoul en dénommant les voies et en numérotant les habitations. Ce qui facilitera le travail des secours, des services postaux et des livraisons.

<p style="text-align: center;">ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - INTERCOMMUNALITÉ</p>

Délibération n° 2021-015 : Approbation des Comptes Administratifs 2020 :

Avant de procéder à la présentation chiffrée des budgets, M le Maire s'exprime à travers ces mots : « *je voudrais vous exposer quel est le fil conducteur qui a présidé l'élaboration de ces documents.*

-Arriver à l'équilibre réel avant que la Cour des comptes ou l'Etat, par une mise sous tutelle n'interviennent par des mesures drastiques.

-Avisés par les constats que nous avons pu faire autant que par l'audit qui a été réalisé, des mesures de rigueur se sont imposées. Elles se résument très simplement :

-diminuer les dépenses. Exemple : non remplacement du DGS

-augmenter les recettes. Prix de la cantine scolaire pour les communes voisines et répercussion du déficit pour la part qui les concerne

-s'appuyer autant que possible sur des subventions pour les quelques travaux que nous souhaitons réaliser. Croyez bien que j'aurais largement préféré vous annoncer de bonnes nouvelles mais les faits sont là et les chiffres têtus.

Souhaitons que ces sacrifices portent leurs fruits et que très vite nous retrouvions une situation plus confortable pour nous tous. »

Après accord du conseil municipal, ce sont les grands équilibres qui seront présentés.

Les comptes administratifs présentent les résultats suivants :

		BP	RM	Parking	Eau
Fonctionnement	Dépenses	5 095 456,33	2 016 365,87	245 220,68	285 118,33
	Recettes	5 293 970,68	2 328 176,41	300 371,77	419 313,98
	Solde 2020	198 514,35	311 810,54	55 151,09	134 195,65
	Résultat reporté	1 793 135,95	2 132 099,44	83 380,34	310 712,08
	Excédent	1 991 650,30	2 443 909,98	138 531,43	444 907,73
	Déficit				

		BP	RM	Parking	Eau
Investissement	Dépenses	3 226 479,76	754 612,91	176 769,19	160 073,04
	Recettes	5 083 698,49	927 855,42	169 893,99	175 875,45
	Solde 2020	1 857 218,73	173 242,51	-6 875,20	15 802,41
	Résultat reporté	-1 592 725,76	864 219,94	-47 816,29	109 578,56
	Excédent	264 492,97	1 037 462,45		125 380,97
	Déficit			-54 691,49	

Solde de l'exercice 2020	2 055 733,08	485 053,05	48 275,89	149 998,06
---------------------------------	---------------------	-------------------	------------------	-------------------

		BP ®	RM (m)	Parking (n)	Eau (e)
Global	Excédent	2 256 143,27	3 481 372,43	83 839,94	570 288,70
	Déficit				

M le M. le Maire se retire afin que le Conseil municipal délibère.

M Alain Esmieu propose de procéder au vote de tous les comptes administratifs. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-016 : Approbation des comptes de gestion 2020 :

Les comptes de gestion sont tenus par le Trésor Public, ils présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs. **Le Conseil municipal approuve les comptes du Trésorier à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-017 : Affectation des résultats

Les résultats de chacune des deux sections des budgets (principal et annexes) de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation du bilan définitif lors du vote de chacun des comptes administratifs.

Il est proposé de procéder aux affectations suivantes sur les budgets 2021 :

	Budget Principal	Remontées Mécaniques	Parking	Eau
Recette de Fonctionnement Compte 002 (Report de l'excédent)	1 698 385,69	2 443 909,98	83 839,94	444 907,73
Recette d'investissement Compte 001 (Report de l'excédent)	264 492,97	1 037 462,45	0,00	125 380,97
Affectation du résultat en Recette d'Investissement Compte 1068	293 264,61		54 691,49	
Dépenses d'Investissement Compte 001 (Report du déficit)	0,00	0,00	54 691,49	0,00

La délibération portant affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2021-018 : Vote des Budgets Primitifs 2021 :

Les budgets proposés présentent les équilibres suivants :

➤ **Budget principal :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	7 154 642.78	5 456 257.09	4 003 774.11	4 297 038.72
Restes à réaliser			570 757.58	13 000.00
Résultats reportés		1 698 385.69		264 492.97
Total de la section	7 154 642.78	7 154 642.78	4 574 531.69	4 574 531.69

Le budget principal est voté à l'unanimité.

➤ **Budget des remontées mécaniques :**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	11 272 054.77	8 828 144.79	6 218 393.79	5 180 931.34
Restes à réaliser				
Résultats reportés		2 443 909.98		1 037 462.45
Total de la section	11 272 054.77	11 272 054.77	6 218 393.79	6 218 393.79

Le budget des remontées mécaniques est voté à l'unanimité.

➤ **Budget de l'eau :**

Fonctionnement	Investissement
----------------	----------------

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	864 557.90	419 650.17	725 895.48	600 514.51
Restes à réaliser				
Résultats reportés		444 907.73		125 380.97
Total de la section	864 557.90	864 557.90	725 895.48	725 895.48

Le budget de l'eau est voté à l'unanimité.

➤ **Budget du Parking :**

Compte tenu de la non-ouverture des remontées mécaniques, le budget du parking a été très compliqué à établir, la Commune a recherché des solutions, il faudrait 200 000,00€ pour l'équilibrer. Les services de l'Etat, élus nationaux ont été sollicités sur la question. Une réponse de la direction des finances est parvenue la veille de la séance. Il n'y a pas d'aide prévu à cet effet. Aussi, il est proposé un vote de ce budget sans remboursement d'emprunt. Des négociations visant le report des échéances de prêts sont en cours avec les banques.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits votés	243 570.08	159 730.14	130 226.70	184 918.19
Restes à réaliser				
Résultats reportés		83 839.94	54 691.49	
Total de la section	243 570.08	243 570.08	184 918.19	184 918.19

Le budget du parking est voté à l'unanimité.

Délibération n° 2021-019 : Vote des taux d'imposition

Suites aux modifications de la fiscalité directe locale induites par les dernières lois de finances et aux résultats de l'audit des finances de la Commune, il est proposé d'augmenter le taux du Foncier Bâti de 10 % et de reconduire à l'identique le taux du Foncier Non Bâti, soit :

- foncier bâti : 42,34 %
- foncier non bâti : 61,89 %

La délibération est adoptée à la majorité par 12 voix pour et une abstention de M. Benjamin COMBAL.

Délibération n° 2021-020 : Vote des subventions 2021 :

Dans le contexte financier évoqué plus haut, M le Maire demande un effort à tout le monde. Les conventionnés (Club des sports, Club de snow) verront leur subvention réduite par avenant, une harmonisation à 50€/enfant pour les associations accueillant des enfants est proposé. La Risoul Queyras sera organisée par le Risoul Vélo Club. Aussi, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour 2021 :

Organismes et associations	Montant
JUDO CLUB	150
TENNIS CLUB	50
VELOROC	100
ASSOCIATION PAYS DU GUILLESTRINS	150
REGAIN DES MONTAGNES	550

APAC	260
FNACA	100
ASFSEP	200
Les portes du Guil	400
Maître chiens	150
Secours populaire Français	200
SYNDICATS PASTORAUX	10000
Les restaurants du cœur 05	150
APF France Handicap 05	300
Prévention Routière 05	100
LES TROLLS Ski nordique association	150
Solidarité Paysan Provence Alpes	50
Lycée professionnel Poutrain	50
Participation frais voyage linguistique Marie – Mme ROUX Delphine	100
CIDFF droits des femmes familles 05	50
Bleuet de France ONAC	100
Risoul Vélo club	200
Fondation du patrimoine (cotisation)	75
CD 05 Fond de solidarité logement	263,2
Caisse des Ecoles	10 000

Messieurs COMBAL, JEHAN, Mme VASINA ne prennent pas part au vote.
Il est précisé que dans le contexte économique et sanitaire actuel, le Club de football de St Crépin, n'a pas sollicité d'aide. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-021 : Vote de la subvention 2021 de l'Office de Tourisme :

Alain Esmieu sort de la salle à l'annonce de la délibération.

Compte tenu des contraintes budgétaires de l'exercice 2021 évoquées précédemment, il est proposé d'octroyer une subvention d'un montant de 600 000 € à l'Office du tourisme. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-022 : Modification de la délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, en matière d'emprunts :

Dans le cadre de la demande de décalage des échéances d'emprunts engagée avec les établissements bancaires, il est proposé de modifier la délibération relative aux délégations consenties au Maire. Il s'agit de fixer le montant maximum à 21 080 000 € pour la gestion, le réaménagement des emprunts en cours listés. Ceci, afin d'être plus réactif lors de la validation des propositions d'avenants qui seront transmis par les banques. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-023 : Participation de la commune à la consultation organisée par le CDG 05 pour la passation du contrat d'assurance pour le personnel.

La Commune charge le Centre de Gestion d'organiser pour son compte, une consultation dans le cadre d'un contrat groupe d'assurance pour le personnel à compter du 1er janvier 2022. L'assurance statutaire permet la prise en charge des dépenses engendrées par l'absence d'un agent pour raisons de santé. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-024 : Remboursement parking

Trois demandes de particuliers visant au remboursement des sommes de parking de : 21,20€, 18€ et 30€, pour raisons techniques ou administratives ont été sollicitées. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-025 : Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes :

La Communauté de Communes ayant adopté, par délibération en date du 18 mars 2021, la prise de compétence « mobilité » en lieu et place de la Région, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, il revient donc au conseil municipal de se prononcer sur ce transfert de compétence entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2021. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

Délibération n° 2021-026 : Demande de subvention pour travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente du village

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter une délibération arrêtant le montant des travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente estimé à 241 423,50 € HT, le plan de financement et les demandes de subventions auprès de l'Etat (30%), la Région (25%) et le Département (25%). **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-027 : Mise aux normes de l'adressage

Afin d'améliorer les services à la population (secours, Poste...) et l'arrivée de la fibre optique, il y a lieu de procéder à la dénomination des voies de la commune et à la numérotation des habitations. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-028 : Convention de « passage » entre le SyMEnergie05 et la Commune :

La convention avec le SyMEnergie05 a pour but d'autoriser le passage et les travaux sur la parcelle communale E1202, pour permettre le raccordement aux réseaux électriques d'un permis d'aménager au Poste JEAS (230/400V), au quartier l'Eglise. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-029 : Convention de « passage » entre le SyMEnergie05 et la Commune :

La convention avec le SyMEnergie05 a pour but d'autoriser le passage et les travaux sur la parcelle communale E1202, pour permettre le raccordement aux réseaux Télécom d'un permis d'aménager, au quartier l'Eglise. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-030 : Convention de « passage » et de servitudes entre le SyMEnergie05 et la Commune :

La convention avec le SyMEnergie05 a pour but d'autoriser le passage et les travaux sur les parcelles communales : E1291, E327, E330, E332, E1293 & E337 afin de permettre le renforcement des réseaux électriques suite à la délivrance d'un permis d'aménager au lieu-dit L'Eglise. **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2021-031 : Avenant N°4 au macro lot du marché du centre aquatique

Dans le cadre du marché du centre aquatique, divers travaux supplémentaires portant sur l'installation d'une pompe de massage, la répartition des canalisations des circuits d'air et des travaux sur alimentation électrique ont dû être réalisés pour un montant de : 4 090,00€ HT. Aussi, il y a lieu d'adopter un avenant N°4 au macro-lot dont le mandataire est la SAS Lavigna.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

ENFANCE – SCOLAIRE – TOURISME – SPORTS - CULTURE

Délibération n° 2021-032 : Autorisation au Maire à signer les autorisations de passage avec les propriétaires concernés par le passage des itinéraires Risoul VTT camp

Dans le cadre des itinéraires Risoul VTT camp lancés par l'Office de tourisme, le conseil municipal est amené à autoriser le Maire à signer les autorisations de passage avec les propriétaires concernés. Mickael Bonnaffoux détaille les tracés suite à l'étude lancée par l'Office de tourisme.

Benjamin Combal pose la question de la priorité entre les troupeaux et les cyclistes sur le domaine skiable. M le Maire répond qu'une fois que les propriétaires privés auront donné leur accord, une rencontre avec les syndicats pastoraux est prévue et rappelle l'intérêt de faire cohabiter tout le monde.

La délibération est adoptée à la majorité par 12 voix pour et une abstention de M. Benjamin COMBAL.

DIVERS

Néant

La séance est levée à 15h40

Fait à Risoul, le 13 avril 2021

Le Maire,

Régis SIMOND.

